

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

L'audition de Léandre Nzue sous haute protection militaire

JNE
Libreville/Gabon

LE Palais de justice de Libreville était sous haute surveillance des forces de l'ordre, mardi après-midi, lors de l'audition du maire de Libreville, Léandre Nzue, devant le tribunal spécial. En effet, gendarmes et matons avaient pris possession des lieux pour parer à toute éventualité. Plusieurs personnes, assoiffées de connaître le sort qui allait être réservé à l'édile de la capitale gabonaise, ont été interdites d'accès au Palais de justice. En désespoir de cause, elles ont décidé de camper en face de l'édifice. Même les personnes qui habitent en face de l'École na-

tionale de la magistrature, siège provisoire du tribunal spécial, ont été sommées de rester à l'intérieur de leurs maisons, ceci afin de les empêcher de prendre des images avec leurs smartphones pour alimenter les réseaux sociaux. Arrivé sur les lieux avec ses avocats, en début d'après-midi, sous bonne escorte policière, M. Nzue, vêtu d'un polo à courtes manches, d'un pantalon noir et babouches aux pieds, a été ausculté par un médecin en présence du procureur de la République. Puis, très en colère, avant son interrogatoire, il a passé une trentaine de minutes à parler de tout et de rien. Et après son audition, Léandre Nzue, alors que son sort était désormais scellé, a encore passé beaucoup de temps

dans le hall du tribunal spécial à réclamer la présence d'un de ses avocats, en l'occurrence Me Gisèle Eyue Bekale, on ne sait trop pourquoi, alors que cette dernière avait déjà quitté les lieux depuis fort longtemps. C'est sous la pression des limiers du B2 que l'inculpé Nzue s'est finalement résolu à prendre place à bord d'un véhicule pick-up double cabine. Le cortège s'est alors ébranlé à toute vitesse, à 17 h 44, en direction de la prison centrale de Libreville, où le maire de Libreville va désormais séjourner en compagnie de ses coaccusés, en attendant leur procès pour présomption d'association de malfaiteurs, détournement des deniers publics, blanchiment des capitaux, extorsion



Photo: L.R.A/L'Union

Léandre Nzue attend désormais son procès à Sans-Famille.

de fonds, concussion, corruption passive, chantage, faux et usage de faux, complicité de faux et usage de faux. "Les droits des mis en cause ont fait l'objet du respect le plus scrupuleux. Il n'y

a pas eu d'actes de violence. Et l'état de santé de Monsieur le Maire continuera de faire l'objet d'une attention toute particulière", a assuré le procureur de Libreville, André Patrick Roponat.

Le domicile de Guy Bertrand Mapangou cambriolé à Mandilou

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

LE domicile de l'ancien ministre d'État Guy Bertrand Mapangou, à Mandilou, à 10 km de Fougamou, a été victime de vandales, dans la nuit du 14 au 15 septembre courant. Les enquêteurs de la brigade de gendarmerie de Fougamou évoquent un cambriolage qui se serait déroulé peu avant l'aube. Profitant du temps de répit des deux gardiens des lieux, les malfaiteurs, non encore identifiés, auraient défoncé les grilles de la terrasse arrière pour accéder à la maison de l'élu du premier siège du département de Tsamba-Magotsi. Difficile, à l'heure qu'il est, de savoir ce qu'ils y cherchaient exactement.

En revanche, selon les enquêteurs, les malfrats auraient tout cassé dans la maison. En ressortant, ils auraient emporté, notamment, des assiettes, des verres, des boissons, des draps, des serviettes mais aussi des objets traditionnels rangés dans un carton. Curieusement, ils ne se sont pas intéressés aux appareils électroménagers. C'est au lever du jour



Photo: DR

Une pièce de la maison visitée par les cambrioleurs.

que les gardiens ont constaté que la maison a été visitée. Mis au courant, le commandant de l'unité de gendarmerie citée plus haut, accompagné de trois de ses éléments, s'est rendu sur les lieux. Une enquête a été ouverte en vue de rattraper les cambrioleurs. Depuis cet acte, à Mandilou et ses environs, chacun y va de son commentaire. Certains vont même jusqu'à parler d'un cambriolage commandité, dans cette contrée où les intrigues politiciennes sont légion. De nombreux témoignages disent cependant le parlementaire en bons termes avec la population de sa circonscription électorale. L'on est donc désormais suspendu aux conclusions de l'enquête diligentée par la gendarmerie de Fougamou pour savoir quelle est l'identité des vandales et leurs motivations.

Me Moubembe inquiet face au nombre d'infractions retenues contre son client

Propos recueillis par G.R.M
Libreville/Gabon

L'union. Votre client a été placé en détention préventive. Un commentaire ?

Me Jean-Paul Moubembe : Je suis inquiet au regard du nombre d'infractions retenues contre mon client, soit neuf au total. De plus, je crains qu'il n'y ait une confusion des faits, parce que les mêmes faits ont été qualifiés plusieurs fois. La juge d'instruction a retenu la concussion, l'association de malfaiteurs, le faux et usage de faux, le chantage, l'extorsion de fonds, le détournement de biens, le blanchiment des capitaux et le détournement de fonds publics de plus d'un milliard de francs. Mon client est maire de Libreville depuis seulement 19 mois. Sans rentrer dans le fond de l'instruction, je pense qu'on ne peut pas détourner autant d'argent en un laps de temps aussi court, surtout lorsqu'on sait que tout l'argent est versé au Trésor public.

Que dites-vous des griefs ainsi retenus contre lui ?

Le système est simple au niveau

de la mairie : les encaissements sont faits en présence d'un agent du Trésor public. Ensuite, la somme encaissée est divisée en deux parties : une part va au Trésor avec l'agent en question, et l'autre moitié reste à la mairie qui a une caisse autonome. En tant qu'ordonnateur, le maire s'en sert selon les prévisions des investissements de l'institution. Cela sous-entend que, lorsqu'il engage des dépenses, celles-ci sont payées par la mairie et par l'État. Cela dit, c'est la première fois, dans ma carrière, que je défends un justiciable à qui l'on reproche autant de crimes et de délits commis en un laps de temps. Comment aurait-il pu détourner autant d'argent, sans que certains acteurs de la mairie, signataires des dépenses, ne soient aussi inquiétés ? Selon la loi, il est présumé innocent et non coupable. Il est mis à la disposition de la justice tout le temps de l'enquête qui est maintenant entre les mains du tribunal spécial.

L'enquête se poursuivant, comprenez-vous que M. Nzue n'ait pas été laissé en liberté provisoire ?



Photo: Wilfred MBINAH/L'Union

Me Jean Paul Moubembe : «Le match ne fait que commencer».

C'était pourtant une possibilité. Mais au moment où nous parlons, il est toujours maire de Libreville. En tant qu'avocat, je continue à me battre en disant qu'il n'est pas judicieux d'entraîner une personne avec sa qualité à la maison d'arrêt. Ce n'est pas mon client qui est en prison, c'est toute la mairie qui y est. On lui reproche des actes commis dans l'exercice de ses fonctions mais, au moment où nous parlons, il a encore la signature, donc il peut signer depuis la prison. À moins qu'on me montre un document qui le décharge.